

L'Accord de 1978 prévoit de nouvelles dates limites pour la mise au point et l'application de programmes de contrôle de la pollution industrielle et municipale, notamment le 31 décembre 1982 et le 31 décembre 1983 respectivement. Nous espérons que ce nouvel accord nous permettra d'accomplir encore plus de progrès dans la lutte anti-pollution.

* * *

LES POSTES

LES MESURES PROPRES À EMPÊCHER L'INTERRUPTION DU SERVICE POSTAL À NOËL

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Je suppose qu'il est conscient de la tension croissante qui règne dans les principaux centres postaux du pays, suite au dernier arrêt de travail.

Compte tenu de cette situation, le ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures il compte prendre pour assurer qu'il n'y aura pas durant la période des Fêtes d'interruption du service postal due à une grève illégale ou à un ralentissement du travail?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, de nombreux comptes rendus parus dans les media ont indiqué que nous assumions sérieusement nos responsabilités. Des mesures disciplinaires ont été prises à l'égard des travailleurs qui ont posé des gestes illégaux ou défié le Parlement. Je crois que si nous n'avions pas pris ces mesures, on aurait pu nous accuser de complicité. Nous faisons l'impossible pour que nos employés reçoivent un traitement juste et équitable. Nous tenons à ce qu'ils soient traités avec justice, en particulier ceux qui ont respecté la loi.

Je puis assurer au député que si une grève illégale est déclenchée pendant les fêtes, nous prendrons toute mesure utile pour y remédier.

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, je suis satisfait des propos du ministre. Pourrait-il dire à la Chambre s'il est au courant de la situation au bureau de poste de Calgary et si on signale d'autres établissements semblables dans le pays où la direction limite l'accès de la cafétéria aux seules personnes qui sont de service pendant la fin de semaine et la nuit? Si tel est le cas, le ministre pourrait-il demander aux directeurs des autres bureaux de poste du pays de ne pas créer ce genre de heurts inutiles.

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, si de telles mesures ont été prises, il doit bien y avoir une raison. Je ne suis pas au courant de cette décision prise au niveau local.

Pour en revenir au risque d'une grève pendant les fêtes, j'ai effectivement lu un article dans un journal ce matin disant que le Syndicat des postiers du Canada menaçait de débrayer et juste en dessous de cet article, on pouvait voir la manchette «légère hausse du chômage». Je suis sûr que bien des gens en

Questions orales

quête d'emploi se feraient un plaisir de prendre la place des postiers qui ne veulent pas travailler.

* * *

LOTO CANADA

LA VENTE DES BIENS DE LA SOCIÉTÉ—L'ÉTUDE EN COMITÉ

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre d'État chargé de la santé et des achats en amateur. Le ministre a fréquemment laissé entendre qu'elle ne révélerait pas au Parlement ni à la population canadienne combien coûtera en tout cette transaction avant qu'elle ne soit achevée. Nous dirait-elle quand elle s'attend à ce que cette transaction soit close?

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, je n'admets pas avoir fait d'achats en amateur. Cette transaction a été effectuée en consultation avec les gouvernements provinciaux auxquels le chef de l'opposition a recommandé de céder les loteries. Je prévois que cette transaction sera close d'ici deux ou trois mois.

J'ai parlé aujourd'hui de deux choses distinctes. L'une a trait au contrat avec la compagnie General Instruments—relatif au matériel automatisé—dont l'Ontario et le Québec rembourseront en partie Loto Canada une fois qu'il aura été exécuté. L'autre, dont j'ai déjà parlé à la Chambre aujourd'hui, a trait au matériel périphérique à l'achat duquel les gouvernements provinciaux contribuent un montant de un million sur les deux à trois millions qu'en coûtera l'acquisition.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme le gouvernement actuel s'est trouvé forcé de collaborer avec les autorités provinciales à ce sujet, il sait sans doute que le prix exigé par les gouvernements provinciaux—et, je suppose, convenu avec le gouvernement fédéral—pour se défaire de ces biens s'élevait à environ la moitié des 23 millions que le gouvernement fédéral a en fait versés.

Pour que le Parlement et les citoyens canadiens soient éclairés sur la qualité des décisions prises au sein de cette société de la Couronne—les ministres ont pris soin de blâmer les sociétés de la Couronne et d'éviter d'assumer eux-mêmes cette responsabilité—et pour que ce genre de gaspillage ne se reproduise plus, le premier ministre accepterait-il de renvoyer l'affaire au comité approprié de la Chambre pour qu'il puisse commencer dès cette semaine à examiner ce qui s'est produit et ce qui a mal tourné pour que l'on engloutisse des millions de dollars provenant des fonds publics, que ce soit la faute du ministre ou des sociétés de la Couronne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'admets pas les prémisses de la question ni même la façon dont elle m'est posée. Le chef de l'opposition affirme qu'il y a eu gaspillage. Le ministre nous a dit qu'une fois les contrats terminés, ils seront déposés à la Chambre, comme on le demande. L'affaire pourra alors être débattue.